
[Imprimer](#)

ZAC Saint-Vincent-de-Paul : 2 nouvelles consultations lancées

Image

Deux nouvelles consultations sur la ZAC Saint-Vincent-de-Paul ont été lancées par Paris & métropole aménagement, le 13 mars 2019 au Mipim, sur la partie du secteur située rue Denfert-Rochereau.

Deux appels d'offres viennent d'être publiés pour aménager deux sites de l'ancien hôpital. La façade Denfert comprend un site patrimonial composé de deux immeubles, l'un datant du XVIIIe siècle (l'oratoire) et l'autre du XIXe siècle (Robin), ainsi que la chapelle Saint-Vincent-de-Paul et un espace vert. La programmation souhaitée prévoit 5 700 m² de logements dont 60 intermédiaires et 30 libres, et 1 200 m² d'activités. « L'aménagement de la chapelle est laissé à la libre interprétation des architectes », a indiqué Jean-François Danon, directeur général de Paris & métropole aménagement.



« L'enjeu de cette opération est, d'une part, de réaliser une accroche en façade car il s'agit de l'entrée dans le nouveau quartier et, d'autre part, d'organiser les flux entre les habitations et les commerces. Nous attendons un bâtiment emblématique de Saint-Vincent-de-Paul », a-t-il indiqué.

Pour ce faire, l'aménageur sélectionnera un groupement composé d'un promoteur en mesure de faire du logement libre et intermédiaire, au moins deux architectes et un paysagiste. Les candidats devront aussi mettre en œuvre des matériaux biosourcés tels que le bois, selon les exigences de la ville de Paris. « Cet appel à projets est la clé de voûte de Saint-Vincent-de-Paul », a souligné Jean-Louis Missika, adjoint à l'urbanisme de la ville de Paris.

Equipement culturel sur l'îlot Denfert

La deuxième consultation (îlot Denfert) concerne un emplacement voisin de celui de l'ancienne école de sage-femme, qui sera détruite. A la place, Paris & métropole aménagement prévoit de faire construire un équipement d'intérêt général privé à vocation culturelle de 4 000 m², avec un petit programme résidentiel d'une quinzaine de logements et quelques commerces. Ici, le groupement devra comprendre un investisseur, un promoteur, un architecte et un exploitant. Les candidats peuvent répondre à un ou aux deux lots. Les détails du règlement ont été publiés le 18 mars 2019. Une première phase de sélection aura lieu à l'été en vue de la désignation du ou des lauréats fin 2019-début 2020.

L'intégralité des consultations sur la ZAC Saint-Vincent-de-Paul aura été lancée après l'été 2019 avec celle concernant l'îlot Lepage (2 700 m² de logements privés et sociaux en habitat participatif). « En 2020, tout Saint-Vincent-de-Paul aura été attribué », a fait valoir Jean-François Danon.

[Retrouvez plus d'informations sur le site dédié à la ZAC Saint-Vincent-de-Paul](#)